Commission de l'éducation et de la formation

3121 **- Construction et restructuration des collèges publics**

Restructuration du bâtiment de la demi-pension du collège ''Romain Rolland'' à ERSTEIN - Convention de financement

Rapport n° CP/2013/154

Service gestionnaire :
Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service administration

Résumé :
Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la validation de la convention de cofinancement entre le Département et la Région Alsace concernant la restructuration du bâtiment de la demi-pension utilisé par le collège ainsi que par le Lycée Marguerite Yourcenar.

Le collège Romain Rolland à Erstein fait actuellement l'objet d'une opération d'extension et de reconstruction, sur l'ensemble de son site. La restructuration du bâtiment demi-pension fait l'objet d'une opération par elle-même. En effet, l'implantation, la destination étant inchangées et les principales caractéristiques du bâtiment souhaité connues, le choix a été fait de séparer cette opération du projet global.

La restauration du collège accueille à la fois les collégiens et les élèves du Lycée Marguerite Yourcenar adjacent. Sa production journalière actuelle permet de restaurer 350 collégiens, 520 lycéens, les commensaux et permet également de télé restaurer le collège de Gerstheim avec 180 repas. Le bâtiment date de 1993.

Les objectifs de cette restructuration sont les suivants :

- Intégration des locaux des agents de maintenance en sous-sol par la création d'espaces en rez-de-jardin.
- Restructuration partielle de la cuisine permettant une production de 1200 repas par jour dont 180 en télérestauration.
- Agrandissement de la salle à manger des lycéens de 50 m² environ.
- Création d'un local de télérestauration de 20 m².
- Rafraichissement des salles à manger existantes, des locaux sanitaires, des circulations et des vestiaires des agents de cuisine.
- Reprise des accès et zones de livraisons extérieures.
- Création d'un préau côté entrée lycéens.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Général du Bas-Rhin avec une participation financière du Conseil Régional d'Alsace (annexe ci-jointe).

Le coût de l'opération s'élève à 978.575 € HT (valeur décembre 2012).

Les modalités de cofinancement de l'opération sont les suivantes :
- Le Département propriétaire des locaux assure la conduite d'opération,
- le Département du Bas-Rhin finance l'opération à hauteur de 553.761 € HT,
- la Région Alsace s'engage à verser une subvention de 424.814 € HT.

En cas de risque de dépassement du budget prévisionnel, ou avant toute modification technique pouvant induire de façon notable un changement fonctionnel, ou une modification du coût de l'opération, le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace discuteront d'un éventuel avenant à la présente convention.

Cet avenant pourra :
- modifier le niveau des prestations,
- réviser les financements consentis par les partenaires,
- faire évoluer le programme et/ou le calendrier de réalisation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :
- approuve la convention avec la Région Alsace relative au financement de la restructuration de la demi-pension du collège Romain Rolland à Erstein
- approuve le coût de la participation du Département à l'investissement, soit 553.761 € HT.
Elle autorise par ailleurs le Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 15/02/13

Le Président,

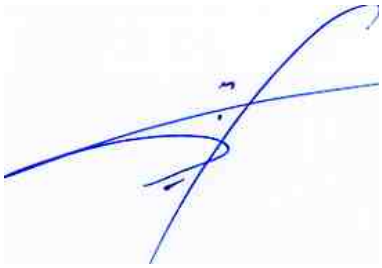

Guy-Dominique KENNEL